

Déclaration FNEC-FP-FO 64 CTSD et CDEN du 10 février 2022

En préambule nous souhaiterions savoir, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Préfet, si la crise COVID a eu aussi raison du règlement départemental des écoles ?

Est-ce qu'un CDEN a validé le retrait des articles ci-dessous afin de légitimer les maltraitances et le harcèlement subis par les personnels, par les élèves ainsi que le caractère facultatif de la fréquentation scolaire.

8.1 Les élèves

- **Droits** : en application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la [Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989](#) ratifiée par la France le 7 août 1990, le règlement intérieur de l'école doit préciser que « tout châtiement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».

8.3 Les personnels enseignants et non enseignants

- **Droits** : tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative.

- **Obligations** : tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

Les enseignants doivent être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaires de leur enfant. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes fondamentaux du service public d'éducation et porteurs des valeurs de l'École.

- **Obligations** : les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Le règlement intérieur de l'école détermine les modalités de contrôle de ces obligations

La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invitent le directeur d'école ou l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants. Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, notamment en ce qui concerne les prescriptions de l'[article L. 141-5-1](#) du code de l'éducation, et de s'engager dans le dialogue que leur directeur d'école leur propose en cas de difficulté.

Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

La succession des protocoles et mesures « pseudo » sanitaires imposés, ont causé, depuis des mois, de nombreuses tensions, incompréhensions, confusions, frustrations, exaspérations, pour tous : personnels, élèves, parents sans jamais protéger.

Les non vaccinés subissent une campagne de harcèlement intolérable. Du fait du tri vaccinal, des élèves sont privés régulièrement de cours, des personnels suspendus sans salaire. Il règne dans les établissements un climat délétère, de surveillance.

Il est demandé aux personnels d'accomplir des tâches qui vont à l'encontre de leurs missions et de leurs statuts. Tout le monde étouffe, le secret médical est bafoué, il est urgent que cette situation cesse afin qu'enseigner et apprendre soient les seules priorités de l'école.

La FNEC-FP-FO demande l'arrêt immédiat des protocoles afin de retrouver une situation normale à la rentrée de mars.

Déclaration FNEC-FP-FO 64 CTSD et CDEN du 10 février 2022

Après deux ans de sacrifice de l'enseignement, il est nécessaire que la carte scolaire 2022 permette de rattraper les retards pris à tous les niveaux. Force est de constater que les dotations accordées sont en-deçà des besoins. Nous demandons que le ministère réponde de façon favorable au vœu de création de postes voté à l'unanimité par les organisations syndicales siégeant en CTA mardi 8 février.

Créer des postes, recruter des fonctionnaires, les deux sont indissociables.

Alors que dans les écoles primaires des Pyrénées-Atlantiques chaque semaine des milliers d'élèves sont renvoyés chez eux, privés de cours faute de remplaçants, il est urgent que ce scandale cesse, nous demandons l'intégration au plus vite des collègues en attente de mutation.

Les propositions de la carte scolaire du premier degré

- 45 écoles sont impactées par une fermeture : 43 fermetures en français (34 Emplois Temps Plein) et 7 fermetures en langue régionale (3,5 emplois temps plein)
- 28 écoles bénéficient d'une ouverture : 12 en français (9,5 ETP) et 16 en langue régionales (8,5 ETP)

C'est une nouvelle saignée dans les écoles qui touche particulièrement les circonscriptions d'Oloron, Orthez, Pau Sud et les postes en français sur le secteur basque. La mise en place de la nouvelle circulaire des langues régionales nous inquiète. Notamment le développement du bilinguisme et de l'immersif qui est préconisé. Dans une carte scolaire austère, les ouvertures en langue régionale se font systématiquement au détriment des postes en français ou d'une fermeture en langue régionale dans une autre école.

La priorité ministérielle de plafonnement à 24 en GS, CP, CE1 se fait au détriment des autres classes et a un impact important sur la scolarisation des TPS. Le plafonnement ne pourra pas être effectif partout nous constatons qu'il sera impossible à réaliser dans 30 écoles.

- 8 créations de postes de remplaçants

C'est très insuffisant ! Pour répondre au besoin du département il en faudrait 10 fois plus afin d'atteindre le seuil correct de 10% d'enseignants remplaçants qui permettrait d'assurer tous les remplacements.

- 2 fermetures dans des établissements spécialisés, redéployés sur les hôpitaux de Pau et de Bayonne.

Ces fermetures en établissements spécialisés sont incompréhensibles alors que les écoles explosent par des scolarisations inadaptées d'élèves ayant des troubles graves du comportement nécessitant une scolarisation dans des établissements spécialisés.

- 3 postes de RASED transformés en poste de conseillers pédagogiques

Après deux années scolaires gravement impactées par la crise COVID, alors que l'absentéisme tourne à 30% dans les classes, au lieu de créer les postes RASED permettant des prises en charge individualisées, trois postes sont fermés. C'est aberrant, FO dénonce l'inversion qui consiste à priver les élèves de la prise en charge spécialisée dont ils ont besoin et de la transformer en conseil

Déclaration FNEC-FP-FO 64 CTSD et CDEN du 10 février 2022

aux enseignants. Cela rentre dans le cadre des nouvelles techniques de management par l'évaluation qui rendent les enseignants responsables des difficultés scolaires rencontrées par les élèves.

- Seulement 6 postes consacrés à l'augmentation des décharges de direction !

Ainsi, si 54 écoles verront leur décharge de direction augmentée à la rentrée prochaine, 554, plus de 90% des écoles, n'auront rien.

Rien pour les petites écoles qui représentent la moitié des écoles du département. Malgré les promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent, malgré l'augmentation exponentielle des tâches de direction et l'augmentation à venir si la loi Rilhac est effectivement promulguée, les directeurs des petites écoles n'ont toujours pas une décharge hebdomadaire.

Parmi les 10 % des directions dont la décharge augmente

- 4 écoles passeront à une décharge totale. Un peu plus de 2% des écoles du département auront donc un directeur totalement déchargé à la rentrée prochaine.
- 80% (44 écoles) ont une augmentation de 0.08 % de la décharge. Elles passent de 0.25 à 0.33%. Une augmentation très dérisoire qui peut se révéler un piège. Avec l'affectation des contractuels alternants (étudiant en MASTER deuxième année), la décharge de direction se transforme en charge de formation. C'est gagnant/gagnant pour le ministre qui fait des économies : au lieu d'affecter des enseignants titulaires, il met des jeunes contractuels précaires qui seront formés par les directeurs. C'est perdant, perdant pour les étudiants de MASTER 2 qui, au lieu d'être stagiaires et payés à temps complet, se retrouvent contractuels payés à 1/3 temps tout en suivant les cours du MASTER 2 et en préparant le concours de profs des écoles. Le stress est énorme, les risques d'abandon très importants. S'ils ratent le concours, ils pourront postuler pour être contractuels l'année suivante... C'est perdant/perdant pour les directeurs qui en plus du travail de direction qu'ils ne parviennent pas à faire, devront s'improviser formateurs gratuitement.

Voilà pourquoi la FNEC-FP-FO revendique

- Le retrait de la réforme de la formation qui met en place les contractuels alternants, les stagiaires doivent être payés comme avant pendant leur formation
- Le retrait de la loi Rilhac qui augmente le travail des directeurs.
- L'augmentation de la décharge pour tous les directeurs (1 jour en plus pour tous et l'aide administrative)
- L'augmentation de 100 points d'indice pour tous les directeurs

Carte scolaire second degré CTSD du jeudi 3 février : une logique comptable implacable qui ne tient pas compte de la réalité scolaire.

Depuis deux ans, la réforme du lycée et du BAC ont dilapidé les heures d'enseignement : 35 820h de cours supprimés du fait de la mise en place de ces réformes Le Bac du Ministre Blanquer et Parcoursup sont devenus des facteurs de désorganisation et d'inégalités.

Jamais une réforme du lycée et du baccalauréat n'aura subi autant de réajustements successifs depuis sa mise en œuvre en septembre 2019. E3C, contrôle continu intégral, contrôle continu partiel, report des épreuves de spécialités, suspension de l'attestation de langues, etc.

Déclaration FNEC-FP-FO 64 CTSD et CDEN du 10 février 2022

Il faut en tirer les conséquences, le Bac du Ministre Blanquer doit être purement et simplement abandonné. Les épreuves terminales, nationales et anonymes doivent être rétablies dès la session de 2022, c'est tout le sens du vœu déposé par FO au CTA du 8 février

Aux réformes, s'ajoute la crise COVID, confinement, isolement, cours en demi-jauge ... L'impact est colossal pour toute une génération, les personnels désespérés, alertent mais la carte scolaire n'en tient absolument pas compte

Pour ce qui est des lycées généraux et technologiques, comment expliquer une telle perte de divisions ? Comment justifier de telles prévisions ? Comment expliquer le maintien de tels taux de HSA alors que certains lycées comme Louis de Foix, sont déjà impactés par ces pertes de divisions. C'est la double peine pour des collègues obligés de subir un complément de service alors que des heures supplémentaires restent à faire dans leur établissement.

Pour ce qui est des collèges, quid du taux de HSA ? Comment expliquer que le collège de Bizanos gagne des élèves, perde une division et voit son taux de HSA pousser des collègues vers des compléments de service ? Concernant les Segpa, une nouvelle fois Monsieur le directeur vous choisissez de priver les élèves les plus fragiles d'heures d'enseignement dédoublées en remplaçant les heures d'atelier en groupe par des heures en classe entière "Parcours Avenir ». Malgré un vœu adopté par ce comité l'an dernier, auquel vous n'avez toujours pas répondu, vous persistez à ne pas écouter les personnels qui ont en charge ces élèves, et qui vous disent que cet enseignement professionnel, assuré en effectif réduit, leur apporte une confiance en eux, une méthode et un cadre de travail. Il les prépare à une orientation qui exigera d'eux entre 12 et 22 semaines de PFMP. Il les amène ainsi à envisager progressivement et sereinement leur avenir professionnel, ce qui participe déjà pleinement à l'objectif "Parcours avenir ». Cette réduction d'un tiers de l'enseignement en atelier pour ces élèves reste inadmissible voire contraire aux priorités légales et, là encore, conduit des personnels à des compléments de service. Il manque une nouvelle fois 36 heures aux Segpa des Pyrénées-Atlantiques, nous demandons que tous les moyens leurs soient redonnés afin d'assurer la mise en œuvre correcte de la politique d'accueil de ces élèves à besoins particuliers. Nous formulerons une proposition et demanderons qu'elle soit soumise au vote dans le cadre de l'article 16.

Enfin, pour ce qui concerne les lycées professionnels, des questions demeurent sur la dotation. Alors que le CTA du 17 janvier dernier indique 37h par division de CAP, comment sont dotées les demi divisions regroupées pour le chef d'œuvre ? Leur donne-t-on bien les 12 heures qui leur sont dues ? Ces regroupements dégradent déjà les conditions de travail des personnels et d'études des élèves en enseignement général, en chef d'œuvre ils sont impossibles à tenir. Sur les familles de métiers, comment sont dotés les regroupements de 2 divisions ? N'apportent-elles que les moyens d'une division et demi ? Alors que les contraintes de ces deux années de confinement, de 1/2 jauges, d'absences, d'enseignement à distance ont fortement pesé sur le niveau des élèves de bac pro et de CAP, alors que la grande majorité des élèves à besoin particulier en lycée se retrouvent en LP, souvent sans moyens supplémentaires, ils ont besoin d'un effort particulier, et a minima de la dotation réglementaire, pour rattraper ce retard accumulé. Tout comme les personnels, qui eux en ont besoin pour ne pas continuer de voir se dégrader leurs conditions de travail.

Merci pour votre écoute

Pour la FNEC-FP-FO 64

Max sanchez

Philippe Chasseuil

Olivia Queysselier



Déclaration FNEC-FP-FO 64 CTSD et CDEN du 10 février 2022